LAND'S D

ID: 040-214001570-20230329-DE\_26\_2023-DE

26/2023





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

## Lit-et-Mixe

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le vingt-quatre mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

PRESENTS: Mme M.J RUSKONE - M. J.WATIER - M D.DUFAU - Mme I.LESBATS - M. S. LABAT - M. S. GILBERT - Mme L. LESBATS - Mme S. CHAMPILOU - Mme V. DOUET - Mme C. GUILLET - M. T. LAMARQUE - M. G. VILLENAVE - M. T. DEVERT - Mme E. TROUILLET - Mme I. DUPONT - M. C. VIGNEAU - M. G. NAPIAS

ABSENTS:, M. F.PEHAU et Mme C. LACOSTE excusés.

POUVOIRS: M. F.PEHAU donne pouvoir à M. J.WATIER, Mme C. LACOSTE donne pouvoir à Mme I.LESBATS

Mme CHAMPII OU est élue secrétaire de séance

Membres en exercice: 19 Présents: 17 Procuration: 2

## OBJET: Participation SYDEC - affaire N° 057083.

**VU** le Décret n° 2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 60-2017 du 29 novembre 2017 fixant la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées ;

**Considérant** la nécessité de réaliser des travaux de remplacement, d'installation au d'extension de l'éclairage public ;

Considérant que le SYDEC préfinance la TVA et contribue au financement sous forme de subvention ; Considérant les propositions faites par le SYDEC pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus pour des montants déterminés comme suit ;

**Considérant** que le montant total restant à charge de la commune pour l'ensemble des affaires s'élève à 1 474 € :

Affaire	Mission	Participation communale
N° <b>057083</b>	Déplacement de 2 candélabres au profit de l'EHPAD	1 474 €
	« L'Orée des Pins »	

Sur proposition de M. le Maire, ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Daniel DUFAU, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- -D'engager les travaux de remplacement des candélabres d'éclairage public accidentés sur la commune de LIT ET MIXE moyennant une participation financière de la Commune à hauteur de 1 474,00€.
- -De rembourser au SYDEC la participation communale à hauteur de **1 474,00€** sur les fonds propres de la collectivité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire. Gérard NAPIAS

